



COMMUNE DE PLOUDALMÉZEAU

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je (Nous) soussigné(e)(és) : _____

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant : _____

NOM, Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Autorise(nt) par la présente la Commune de Ploudalmézeau, représentée par Madame Marguerite LAMOUR, Maire, à diffuser sur supports papiers et numériques, la (les) photographie(s) ou vidéo(s) prise (s) dans le cadre de l'animation « Mardi Gras 2024 », proposée par la Commune de Ploudalmézeau, sur laquelle (lesquelles) figure(nt) mon(nos) enfant(s).

Cette autorisation concerne les supports suivants (à cocher) :

- Pour l'édition de documents papiers
- Pour la mise en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux de la Commune
- Pour des supports de présentation durant des événements municipaux

Cette autorisation est valable pour une durée de 12 mois et pourra être révoquée à tout moment.

Fait à PLOUDALMÉZEAU, le

Signature